

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 129-2014

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0777

Déposée le: 10.06.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Aebersold (Bern, PS) (porte-parole)

Imboden (Bern, Les Verts)

Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Construction de logements à loyer modéré: explorer de nouvelles pistes

Proposition

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment encourager la construction de logements d'utilité publique. Le rapport au Grand Conseil abordera en particulier les points suivants :

- a. possibilités offertes aux communes par la législation sur l'aménagement du territoire en vigueur pour encourager la construction de logements d'utilité publique ;
- b. stratégies, approches et mesures incitatives envisageables par les communes dans le domaine de l'aménagement du territoire pour encourager la construction de logements d'utilité publique ;
- c. cession de terrains fédéraux, cantonaux et communaux pour créer des conditions générales favorables à la construction de logements à loyer modéré ;

- d. outils financiers et fiscaux du canton et des communes en faveur d'une politique active de construction de logements à loyer modéré ;
- e. collaboration avec des propriétaires fonciers privés, des organismes de construction et des maîtres d'ouvrage ainsi qu'avec les organisations spécialisées dans la construction de logements d'utilité publique ;
- f. réunion des communes qui souhaitent créer des logements à loyer modéré.

Développement :

Les conditions politiques et juridiques du logement sont dictées par la politique. Or celle-ci souffle le chaud et le froid. Le 20 mars 2014, le Grand Conseil a refusé de reconduire la loi sur l'encouragement de l'offre de logements à loyer modéré (LELM), signifiant ainsi qu'il ne souhaitait pas que le canton encourage les logements à loyer modéré. Le 18 mai 2014, le corps électoral de la ville de Berne a en revanche adopté à une très forte majorité l'initiative pour des logements abordables. Et en procédure de consultation sur la LELM, de nombreuses communes ont insisté sur la nécessité d'être conseillées et soutenues par le canton lors de la planification, de la promotion ou de la construction de logements à loyer modéré sur leur territoire. Une chose est sûre : des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager la construction de logements à loyer modéré. Les communes et les villes disposent certes déjà d'un éventail de possibilités d'aménagement du territoire pour encourager la construction de logements à loyer modéré. On ne voit cependant pas le canton s'engager dans une politique du logement. C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'un rapport à partir duquel il sera possible de développer de grands lignes politiques et prendre des décisions politiques visant à encourager la construction de logements à loyer modéré.